

NON au recul de l'âge de départ à la retraite !

POURQUOI UNE TELLE REFORME ?

Le système de retraite est-il en faillite ?

Non. Pour le *Comité d'Orientation des Retraites (COR)*, l'état de notre système de retraite est loin d'être inquiétant. Un excédent de 900 millions d'euros a été dégagé en 2021, malgré la crise sanitaire, portant le total du surplus à 3,2 milliards d'euros. Si le solde global du régime risque de se dégrader faiblement et de manière contrôlée après 2023, il reviendrait à l'équilibre après 2030. De sorte que, pour le COR, les prévisions **« ne valident pas le bien fondé des discours qui mettent en avant l'idée d'une dynamique non contrôlée des dépenses de retraite »**.

Les seniors sont-ils en situation de travailler plus longtemps ?

Non. Toujours selon le COR : 5 **actifs** sur 10 âgés de 58 ans occupent un emploi à taux plein, 6 **actifs** sur 10 n'exercent plus d'activité à 61 ans ! 7 **actifs** sur 10 à 62 ans ! Cette réforme va aggraver la précarité des seniors sans emploi !

Pour E. Macron : **« Il nous faut travailler plus et produire plus de richesses dans notre pays si nous voulons protéger, avoir une politique de justice sociale et défendre le modèle social français, sa force et son avenir. »**

Mensonge ! Il suffit de voir la loi de Finance pour 2023 : l'ensemble des dépenses publiques seront gelées avec 0,1% de croissance en volume hors mesures d'urgence et de relance, ce qui en fait un des budgets les plus restrictifs de ces vingt dernières années ! Quant à la loi de programmation, elle prévoit une coupe drastique dans les dépenses publiques jusqu'en 2027. En cumulé, les économies s'élèveront à 3,4 points de PIB, soit environ 80 milliards d'euros en 2027. **Et ce alors que l'hôpital comme l'ensemble des services publics n'arrivent déjà plus à fonctionner normalement !**

Madame Borne nous dit : **« La réforme permettra d'améliorer sensiblement les petites retraites ; elles seront revalorisées à hauteur de 1200€ »**.

Duperie ! Non seulement ce montant se situe à peine au-dessus du seuil de pauvreté, fixé à 1128 euros, dans un contexte de forte augmentation des prix, mais pour percevoir cette retraite minimum, le gouvernement pose comme condition d'avoir cotisé à taux plein, c'est-à-dire d'avoir une carrière complète. Or, un nombre considérable de salariés, notamment les femmes, ayant connu de fortes périodes de chômage et de précarité, avec des carrières hachées ne remplissent pas ces conditions.

Pour ce gouvernement, si **« on ne fait pas cette réforme, c'est clairement annoncer aux retraités qu'ils auront demain un pouvoir d'achat affaibli »**. Il affirme : **« Ce qu'on exclut, en revanche, c'est de baisser le montant des retraites »**.

Or, le groupe des neuf organisations syndicales de retraités a calculé que la somme des pertes cumulées pendant les 68 mois de la période 2017-2021 représente l'équivalent de 1,8 mois de pension. Pour 60%

des retraité·e·s, c'est même pire : ayant subi l'augmentation de 25% de la CSG, ils ont perdu 7,2% et l'équivalent de 2,5 mois de pension ! C'est le gouvernement Macron qui baisse les pensions réelles des retraités !

Une meilleure prise en compte de la pénibilité ?

Le gouvernement promet de prendre en compte 3 nouveaux facteurs de risques permettant de partir en retraite plus tôt : manutentions manuelles de charges, postures pénibles, vibrations mécaniques... C'est oublier un peu vite que ces trois critères pour prendre en compte la pénibilité existaient avant que Macron les fassent supprimer à partir du 1^{er} octobre 2017. Rappelons également qu'un quatrième critère (l'exposition aux agents chimiques dangereux) lui n'a pas été rétabli... Quant au dispositif de pénibilité : 0,44% des salariés partant à la retraite ont bénéficié du dispositif de pénibilité. En 2020 seuls 3086 salariés partant en retraite sur 690 000 ont bénéficié du dispositif de pénibilité C2P (Compte professionnel de Prévention) !

Hypocrite toi-même !

Rappelons ce qu'expliquait E. Macron lors d'une conférence de presse le 25 avril 2019 : *« (...) quand aujourd'hui on est peu qualifié, quand on vit dans une région qui est en difficulté industrielle, quand on est soi-même en difficulté, qu'on a une carrière fracturée...Bon courage déjà pour arriver à 62 ans ! C'est ça la réalité de notre pays. Alors on va dire : faut maintenant aller à 64 ans ? Vous ne savez déjà plus comment faire après 55 ans (...). C'est ça la réalité. (...) Expliquer aux gens : « mes bons amis, travaillez plus longtemps, c'est le délai légal », ce serait hypocrite. »* Et maintenant, sans écouter personne (quasiment tout le monde est opposé à sa réforme) et après dix 49-3 d'affilé à l'Assemblée Nationale, Macron et Borne veulent passer en force et nous imposer leur réforme des retraites ?

Non, c'est NON.

Nous appellons tous les salarié·es, chômeur·euses, retraité·es et jeunes à se tenir prêt·es à répondre à l'appel qui sera lancé dès le mois de janvier pour faire échec à cette réforme et au recul de l'âge de départ à la retraite par la grève et dans les manifestations.

RETRAIT DE LA REFORME MACRON !

AUCUN ALLONGEMENT, NI DE L'AGE DE DEPART, NI DE LA DUREE DE COTISATION !

